

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

aménagements des places et des carrefours. La Place du Faucon principalement devait être étudiée avec un soin spécial en tenant compte très exactement des différences de niveau et des possibilités de réalisation de l'ensemble proposé.

Les tracés généraux de voies votés portés sur le plan au 1/500 (voir fig. 1 p. 68) devaient être exactement respectés, toutefois de légères modifications pouvaient intervenir.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE

A la Rédaction du *Bulletin technique de la Suisse romande*,
Lausanne.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu récemment avec intérêt l'article intitulé « Trente ans de béton armé », dû à la plume autorisée de M. l'ingénieur Elske, et paru dans votre numéro du 8 novembre 1924. On y lit, page 289 :

« Nous laissons de côté, à dessein, le bientôt légendaire Pont Butin, à Genève, que la politique d'une part, la frayeur du béton armé de l'autre, la guerre aussi, ont empêché longtemps de s'élever, tandis que la dépense, elle, croissait au delà de toute proportion. »

Permettez-moi de donner à vos lecteurs les courtes précisions suivantes, destinées à empêcher une nouvelle légende — puis-que légende il y aurait — de s'accréditer.

Le béton armé a été employé pour les caissons des trois piles en rivière fondées à l'air comprimé, pour la fondation de la pile IV, pour les libages dans le fût des piles, et, dans les grandes voûtes, pour les poutres de raidissement et les sommiers de répartition sous les rotules. En outre, les voûtes de l'étage supérieur seront entièrement en béton armé.

Quant aux frais, une expertise dont l'auteur de l'article faisait partie, et dont la mission consistait à indiquer quelles économies on pouvait envisager, concluait en ces termes, le 11 septembre 1920 :

« ...même en faisant les quelques économies que nous venons de suggérer¹, il est à peine probable que la dépense totale reste sensiblement en dessous du chiffre d'environ 14 millions de francs accusé par votre devis. »

Depuis lors, on a pu réaliser diverses modifications constructives — dont une des plus importantes est la suppression de la voie ferrée — qui ont abouti à de fortes économies ; on a employé, comme le suggérait l'expertise, des matériaux de revêtement rentrant franchement dans la catégorie des moellons ; enfin, les prix ont sensiblement baissé depuis 1920, en sorte que le chiffre correspondant aux postes devisés 13,8 millions en 1920 se trouve ramené à 11,2 millions, et que l'on peut envisager l'achèvement du pont lui-même et de ses voies d'accès pour une somme totale de 12,2 millions environ.

Dans l'espoir que ces quelques données pourront intéresser vos lecteurs je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

ED. LACROIX, ingénieur.

Genève, 32 Quai des Eaux-Vives. 12 février 1925.

CARNET DES CONCOURS

Le Comité de l'Hospice orthopédique de la Suisse Romande, à Lausanne, met au concours l'étude d'un hospice orthopédique à édifier dans cette ville.

Le concours est ouvert entre les architectes suisses établis régulièrement depuis au moins un an dans un des cantons romands (y compris le Jura bernois). Ne seront admis comme collaborateurs que des personnes remplissant les conditions exigées pour le concurrent.

Le jury chargé de l'examen et du classement des projets présentés, est composé de :

MM. Eug. Jost, architecte à Lausanne, président ;

Eug. Bron, architecte de l'Etat de Vaud ;

¹ Ces économies se montaient à 700.000 frs. sans rien changer à l'architecture.

MM. Edm. Fatio, architecte à Genève ;

P. Nicod, docteur, Directeur de l'Hospice Orthopédique ;

A. Koller, ing., membre du Comité de l'Hospice.

Suppléant : M. A. van Dorsser, architecte à Lausanne.

Les projets seront remis avec la mention extérieure : « Concours pour l'Hospice Orthopédique de la Suisse romande », à l'Hospice Orthopédique, Avenue d'Echallens Nos 65-67, jusqu'au 1^{er} juin 1925, à 18 heures. Pour les projets expédiés par la poste, le timbre devra porter comme dernier délai, les date et heure fixées ci-dessus.

Une somme de 3000 francs est mise à la disposition du jury pour primer ou acquérir au maximum trois projets. Le jury est chargé de fixer le montant des primes ainsi que les sommes destinées à l'acquisition de projets.

Des projets ne répondant pas en tous points au programme, mais présentant des solutions heureuses peuvent faire l'objet d'un achat.

Le même concurrent ne peut obtenir plus d'une prime.

Les projets primés et acquis deviennent la propriété de l'Hospice Orthopédique, qui pourra en disposer à son gré pour l'exécution. Elle a l'intention de remettre l'élaboration des plans définitifs à l'auteur d'un des projets primés ou acquis : elle pourra aussi le charger de la direction des travaux, mais elle se réserve néanmoins expressément toute liberté à ce sujet. L'auteur du projet qui recevra la première prime aura droit à une surprime de 1000 francs, si l'exécution des travaux ne lui est pas remise.

Le rapport du jury sera publié dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Le programme détaillé du concours et le plan du terrain seront remis par M. le Directeur de l'Hospice Orthopédique, Avenue de la Gare 26, contre remise d'un dépôt de 5 francs.

S. T. S.	Schweizer. Technische Stellenvermittlung
	Service Technique Suisse de placement
	Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
	Swiss Technical Service of employment

ZÜRICH, Tiefenhöfe 11 — Telefon : Seinau 23.75 — Telegramme : INGENIEUR ZÜRICH

Emplois vacants :

1. Tüchtiger, energischer Ingenieur für Kranbau, der befähigt ist, durchaus selbständig der Hebezeug-Abteilung einer Konstruktions-Firma vorzustehen. Luxemburg. 40a.
2. Junger Maschinen-Techniker als Konstrukteur für elektr. Hebezeuge u. elektromechanische Anwendungen. Deutsche Schweiz. 53a.
3. Maschinentechniker, guter Zeichner, für allgemeinen Maschinenbau und Transmissionen. Eintritt sofort. Elsass. 58a.
4. Ingenieur oder dipl. Techniker mit langjähriger Praxis als Konstrukteur auf dem Spezial-Gebiet der Ventilatoren, als leitender Abteilungsingenieur in eine Maschinenfabrik der deutschen Schweiz. 74.
5. Chimiste spécialisé dans l'hydrogénation, pour fabrication de parfums à Genève. 75.
6. Ingenieur, mit abgeschlossener Hochschulbildung, für Berechnungen und Versuche, für die Abteilung Dampf-Turbinen einer Maschinen-Fabrik der deutschen Schweiz. 76.
7. Jüngerer Bautechniker, zu schweiz. Bauunternehmung in Brasilien. 77.
8. Junger Eisenbeton-Ingenieur, mit einigen Jahren Praxis, auf Ingenieurbureau der deutschen Schweiz. 78.
9. Junger, tüchtiger Bautechniker, tüchtig im Projektieren und Aufzeichnen von Werkplänen, zur Aushilfe für ca. 1-2 Monate, auf Architektur-Bureau im Kt. Solothurn. 79.
10. Chemiker, als technischer Experte, vorzugsweise Ingenieur-Chemiker. (Bern.) 80.
11. Ingénieur de langue française, connaissant béton armé et si possible, charpente métallique, pour Bureau d'études à Paris. 81.
12. Jüngerer Tiefbautechniker mit Praxis auf Bauplatz, für die Bauleitung einer Wasserversorgungsanlage. Ost-Schweiz. 82.
13. Eisenbetonzeichner, der imstande ist, nach statischen Berechnungen Eisenbetonpläne und Eisenlisten selbständig anzufertigen. Zürich. 83.
14. Heizungs-Techniker oder Ingenieur nach dem Elsass, für sofort, vorübergehend. 84.
15. Bauführer, Techniker oder Ingenieur, mit gründlicher Praxis im Tiefbau u. zur Leitung eines Tiefbaues im Saargebiet. 85.
16. 1 ou 2 techniciens en bâtiment (bons dessinateurs) pour bureau d'architecte du Midi de la France. 86.

(Voir suite à la page suivante.)